

# L'UNESCO et la conservation du patrimoine numérique

Autor(en): **Abid, Abdelaziz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Arbido**

Band (Jahr): **19 (2004)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-768791>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Bereitschaft zur Kommunikation

Die Besichtigung der einzelnen Stände und derer über 250 innovativer Projekte war überwältigend. Von einem einfachen Radioanschluss in einem afrikanischen Dorf über einen fahrbaren Medizinwagen in Russland bis hin zur nächsten Handy-Generation in Japan war alles anzutreffen. Mein erstes Fazit nach einem einstündigen Rundgang in der Halle war ein voller Plastiksack mit allerlei Prospekten, Broschüren, Büchern und CD-ROMs, weswegen ich bei meiner Abreise meinen Koffer kaum noch schliessen konnte.

In den vielen Gesprächen mit Menschen aus aller Welt, welche die verschiedensten Projekte vorstellten, wurde ich mir immer mehr über den eigentlichen Sinn dieses Gipfels bewusst:

Die Erwartungshaltung an den Gipfel durfte nicht nur daraus bestehen, einen fixen Aktionsplan aufzustellen, welcher nachher bis zu einem gewissen Zeitpunkt ausgeführt werden muss. Dies war und ist nach solch grossen Anlässen noch nie wirklich gelungen.

Das Wichtigste für Tausende von Menschen, welche aus der ganzen Welt zum Gipfel kamen, waren nicht die politischen Beschlüsse, sondern die Möglichkeiten, sich zu präsentieren und auszutauschen.

Während auf grossen Bildschirmen, welche sich in der Halle befanden, die Reden der verschiedenen Staatschefs aus der Halle 2 übertragen wurden, fanden auf der Plattform und während der Workshops wertvolle Auseinandersetzungen statt, welche durch den regen Austausch von Visitenkarten unterstützt wurden.

Durch Wissenstransfer muss das Rad nicht immer neu erfunden werden. Von einem Projekt, welches versucht, senegalesischen Bauern das Internet und die damit verbundenen landwirtschaftlichen Informationen näher zu bringen, können andere Länder gleichermassen profitieren, indem die Erfahrungen weitergegeben werden. Denn das Problem der Informationsgesellschaft und derer Entwicklung ist nicht technischer Natur: Im Mittelpunkt stehen die Menschen und ihre Probleme wie Armut und soziale Ungerechtigkeit, welche es zu überwinden gilt.

## Prozess als Chance

Die fortwährende rasante Entwicklung der Informationsgesellschaft hat sich auf dem «Marktplatz des WSIS» mit den 40 000 Besucherinnen und Besuchern während der ganzen Woche sehr gut widerspiegelt:

Das Angebot in der Informationsgesellschaft ist mehr als erschlagend, und es herrscht ein kunterbuntes Durcheinander. Nur bei näherer Betrachtung kann man seinen Weg finden, welcher aber immer wieder von neuem gegangen und gestaltet werden muss.

Die Funktion dieses Gipfels war und ist nicht das Bereitstellen einer ausgearbeiteten Problemlösung, sondern gilt vielmehr als Initialisierung eines Prozesses, welcher nun nicht wieder einschlafen darf. ■

## contact:

E-Mail: [Nadia.Boeller@seco.admin.ch](mailto:Nadia.Boeller@seco.admin.ch)

## Dossier «Société de l'Information»

# L'UNESCO et la conservation du patrimoine numérique



### ■ Abdelaziz Abid

Division de la Société de l'Information, UNESCO

Une large part des vastes quantités d'informations produites dans le monde est d'origine numérique et se présente sous une grande diversité de formats: texte, base de données, son, film, image.

Pour les institutions culturelles qui ont traditionnellement la charge de recueillir et de préserver le patrimoine culturel, il est devenu extrêmement urgent de savoir quels sont les matériaux qu'il convient de conserver pour les générations futures et

comment il faut procéder à leur sélection et à leur préservation.

Ce gigantesque trésor d'informations numériques produit aujourd'hui dans presque tous les domaines de l'activité humaine et conçu pour être accessible sur ordinateur risque d'être perdu si l'on ne développe pas des techniques et des politiques spécifiques en vue de le conserver.

L'UNESCO étudie ces questions pour guider les efforts de préservation qu'entreprennent les gouvernements à l'âge numérique.

La Conférence générale a adopté la résolution 34 lors de sa 31<sup>e</sup> session, attirant ainsi l'attention sur l'augmentation croissante du patrimoine numérique dans le monde et sur la nécessité de lancer une campagne internationale pour sauvegarder

la mémoire numérique des dangers qui la menacent.

La Conférence générale avait aussi invité le Directeur général à préparer, pour la session du printemps 2001 du Conseil exécutif, un document à débattre qui comporte une ébauche visant à la fois à préserver des documents d'origine numérique et à encourager les organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que les institutions internationales, nationales et privées, à garantir que les politiques nationales donnent une priorité absolue à la préservation du patrimoine numérique.

Au cours de la réunion du Conseil exécutif de l'Organisation en mai 2001, les Etats membres se sont mis d'accord sur la nécessité d'une action rapide pour sauvegarder le patrimoine numérique.

Le débat s'est largement inspiré d'un document de discussion établi pour l'UNESCO par la European Commission on Preservation and Access (ECPA), une fondation à but non lucratif basée à Amsterdam, qui a esquissé les problèmes inhérents à la préservation numérique.

Les méthodes de préservation traditionnelles, tel le «dépôt légal» en vigueur dans les bibliothèques nationales pour garantir la conservation d'un exemplaire de tous les matériaux imprimés, ne sont pas applicables comme telles au matériau numérique pour diverses raisons, notamment parce que les «publications» du Web utilisent des données mémorisées sur des serveurs dans différentes parties du monde.

Le simple volume des données concernées fait également problème. L'Internet, estime-t-on, compte un milliard de pages d'une durée de vie moyenne extrêmement brève (évaluée entre 44 jours et deux ans).

L'Internet, considéré comme le support de publication le plus démocratique qui ait jamais existé, est en extension croissante et mérite, selon certains, d'être préservé intégralement si l'on considère ses pages et ses forums de discussion comme un miroir inestimable de la société.

Garantir que l'objet numérique sauvegardé dans les archives reste accessible sous sa forme originale pose des problèmes techniques.

La part de l'information et de l'art produits à travers le monde sur des supports traditionnels – page imprimée, bande analogique ou film – diminue chaque année si on la compare au matériau conçu pour être accessible sur ordinateur: logiciels et matériels sont constamment remplacés par des générations nouvelles plus puissantes qui

<sup>1</sup> <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001255/125523e.pdf>

Anzeige

## United nations educational, scientific and cultural organization Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture Charte sur la conservation du patrimoine numérique

### Préambule

La Conférence générale,

Considérant que la disparition du patrimoine, quelle qu'en soit la forme, constitue un appauvrissement du patrimoine de toutes les nations,

Rappelant que l'Acte constitutif de l'UNESCO stipule que l'Organisation aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique et scientifique, que son programme «Information pour tous» offre une plate-forme aux débats sur les politiques à adopter et les mesures à prendre en ce qui concerne l'information et la sauvegarde du savoir enregistré et que son programme «Mémoire du monde» vise à assurer la conservation du patrimoine documentaire mondial et son accessibilité universelle,

Reconnaissant que ces ressources en matière d'information et d'expression créatrice sont de plus en plus produites, diffusées, obtenues et conservées sous forme numérique, créant ainsi un nouvel héritage – le patrimoine numérique,

Consciente que l'accès à ce patrimoine offrira de plus larges possibilités de création, de communication et de partage des connaissances entre tous les peuples,

Comprenant que ce patrimoine numérique risque de disparaître et que sa conservation dans l'intérêt des générations présentes et futures est une question urgente qui intéresse le monde entier,

Proclame les principes ci-après et adopte la présente Charte.

### Le patrimoine numérique en tant que patrimoine commun

#### Article premier – Champ d'application

Le patrimoine numérique se compose de ressources uniques dans les domaines de la connaissance et de l'expression humaine, qu'elles soient d'ordre culturel, éducatif, scientifique et administratif ou qu'elles contiennent des informations techniques, juridiques, médicales ou d'autres sortes, créées numériquement ou converties sous forme numérique à partir de ressources analogiques existantes. Lorsque des ressources sont «d'origine numérique», c'est qu'elles existent uniquement sous leur forme numérique initiale. Les documents numériques comprennent, parmi un large éventail de formats électroniques qui ne cesse de se diversifier, des textes, des bases de données, des images fixes et animées, des documents sonores et graphiques, des logiciels et des pages Web. Ils sont souvent éphémères, et leur conservation nécessite des mesures volontaires d'entretien et de gestion dès leur création.

Adoptée à la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, le 17 octobre 2003<sup>1</sup>.



**PRE DATA**  
INFORMATIK LÖSUNGEN

- Software - Entwicklung
  - Biblio- + Mediotheks Systeme
  - Hardware Competence Center
  - Kommunikation + Netzwerke




**Intelligente Ausleihe**  
mit Barcode-Leser und Gebührenverwaltung

**Umfassende Medienaufnahme**  
Div. Importformate, u.a. SBD - SVB - Triass - Von Matt

**Komfortable Zusatzmodule**  
Massenmutationen - Publikumsabfrage - Barcode-Etiketten

**WebOPAC** - Ihre Bibliothek  
im Internet / Intranet

Seit 1984 Ihr Partner für Bibliothekssysteme

PREDATA AG ■ Burgstrasse 4 ■ 3600 Thun ■ 033 225 25 55 ■ [info@predata.ch](mailto:info@predata.ch) ■ [www.predata.ch](http://www.predata.ch)

4179\_2201

ne tardent pas à devenir incompatibles avec leurs prédécesseurs.

Résultat: au bout de quelques années seulement, ce matériau – qui comprend souvent du son et des graphiques ou des images animées, ainsi que des liens avec des sites de l'Internet et/ou des bases de données – devient inaccessible.

Le simple volume de données à passer au crible pour sélectionner ce qui mérite d'être préservé est confondant. «Le montant annuel de la production mondiale de matériaux imprimés, filmiques, optiques et magnétiques nécessiterait environ 1,5 milliard de gigaoctets d'archivage. C'est l'équivalent de 250 mégaoctets par personne pour chaque homme, femme et enfant sur la terre,», selon une étude récente réalisée par l'Ecole de gestion de l'information et des systèmes à l'Université de Californie de Berkeley<sup>2</sup>.

Un autre problème complexe touche au copyright, y compris le copyright du logiciel nécessaire pour accéder aux fichiers numériques. Des sites Web qui offrent un mélange de matériaux de sources diverses

<sup>2</sup> <http://www.sims.berkeley.edu/how-much-info>

Anzeige

peuvent ainsi présenter un ensemble ahurissant de droits. L'accord sur le principe du «droit de reproduire pour sauvegarder» reste encore à mettre au point à l'échelle mondiale.

Alors que de nombreux pays ont pris des initiatives précieuses pour préserver le patrimoine numérique, y compris les sites Web, l'étude de l'ECPA montre les limites de ces efforts et plaide en faveur de normes internationales.

Pour résoudre la complexité des problèmes en jeu, la tâche de préservation exige d'impliquer les fabricants de l'information numérique, logiciels compris: ils devraient prendre en compte la conservation lorsqu'ils conçoivent leurs produits.

Le temps n'est plus où la préservation était du ressort exclusif des institutions d'archivage.

Coopération, orientation, direction et partage des tâches sont des éléments-clés pour la sauvegarde du patrimoine numérique.

Les institutions culturelles ont besoin de la coopération des créateurs de l'information et des fabricants de logiciels.

Des ressources et un soutien adéquats au plan politique sont indispensables pour permettre aux générations futures de continuer à avoir accès à la richesse des ressources numériques dans la création desquelles nous avons tant investi au cours des dernières décennies.

L'UNESCO a élaboré une stratégie fondée sur les constatations précédentes pour encourager la préservation numérique. Cette stratégie a pour axes principaux:

(a) une vaste opération de consultation avec les gouvernements, les acteurs politiques, les producteurs de l'information, les institutions et les experts du patrimoine, l'industrie des logiciels ainsi que les organisations qui fixent les normes;

(b) la diffusion de directives techniques;

(c) la mise en place de projets pilotes;

(d) et l'adoption d'une charte sur la préservation du patrimoine numérique en octobre dernier par la Conférence générale lors de sa 32<sup>e</sup> session. ■

#### contact:

E-mail: [A.Abid@unesco.org](mailto:A.Abid@unesco.org)

FACHHOCHSCHULE  
ZENTRALSCHWEIZ

**HSW**

HOCHSCHULE FÜR  
WIRTSCHAFT  
LUZERN

IWI INSTITUT FÜR  
WIRTSCHAFTSINFORMATIK

Zentralstrasse 9  
Postfach 3140  
CH-6002 Luzern

T: 041-228-41-70

F: 041-228-41-71

E: [iwi@hsw.fhz.ch](mailto:iwi@hsw.fhz.ch)

W: [www.hsw.fhz.ch/iwi](http://www.hsw.fhz.ch/iwi)

## Kaderkurs für Diplombibliothekarinne und Diplombibliothekare

### Studienaufbau:

#### Allgemeines Management (230 Lektionen)

Arbeitsmethodik, Wirtschaftliche Grundlagen, Unternehmensführung

#### Informatik (100 Lektionen)

Grundlagen, Aufbau- und Anwendungsstufe

#### Bibliothekarisches Fachwissen (270 Lektionen)

Bibliothekswesen, Informationstheorie, Öffentlichkeitsarbeit/Marketing

Kursdauer: 600 Lektionen / 4 Semester  
Unterrichtstag Donnerstag

Kursort: Hochschule für Wirtschaft Luzern

Studiengebühr: Fr.17'200.-

Provisorische Studienplätze können bis am 20. Februar 2004 reserviert werden.

Bei genügender Nachfrage wird baldmöglichst der nächste Kursbeginn bekannt gegeben (voraussichtlich März 2005).

